

DG/2005/087
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la troisième session
de la réunion intergouvernementale
sur l'avant-projet de convention concernant la protection
de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

UNESCO, le 25 mai 2005

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président de la réunion d'experts intergouvernementaux,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui pour l'ouverture de la troisième réunion intergouvernementale consacrée à l'avant-projet de convention internationale concernant la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

L'attachement unanime réitéré par le Conseil exécutif d'avril dernier à la diversité culturelle et à la préparation de cette Convention est un nouveau témoignage de l'intérêt porté à ce projet. En me confiant le mandat de convoquer cette troisième réunion, le Conseil exécutif a sans nul doute souhaité vous donner toutes les chances d'aboutir à un texte consensuel d'avant-projet pouvant être présenté à la trente-troisième session de la Conférence générale, en octobre prochain.

A l'occasion de cette troisième réunion, je tiens avant tout à saluer l'effort remarquable qui a été accompli depuis bientôt dix-huit mois, et auquel, en tant qu'experts de vos gouvernements respectifs, vous avez largement participé.

Le rapport préliminaire que je vous ai transmis, conformément aux délais statutaires, le 3 mars dernier, comporte deux appendices que vous êtes invités à examiner avec attention.

Le premier, appelé « texte composite », reflète l'état d'avancement des travaux au lendemain de la deuxième réunion intergouvernementale. Grâce à la mobilisation du Comité de rédaction, des groupes de travail informels et de la Plénière, ce texte synthétise les positions consensuelles tout en révélant les points qui nécessitent encore des discussions. Le second appendice, appelé « texte consolidé », a été élaboré sur votre recommandation par votre Président, le professeur Kader Asmal.

Cet appendice, qui a bénéficié d'un temps de réflexion et de recul par rapport aux résultats de la deuxième réunion intergouvernementale, propose un texte sans crochets ni options, fondé sur les résultats de la seconde réunion intergouvernementale et sur des propositions de rapprochement de points de vues faites là où les divergences, les réserves ou simplement le manque de temps n'avaient pas permis d'aboutir à une formulation avancée. Monsieur Asmal, auquel je souhaite ici rendre hommage pour l'immense effort qu'il a fourni en vue de vous présenter une nouvelle base de travail, vous présentera lui-même ce texte en détails. Il est clair que l'enjeu de cette réunion sera d'établir des compromis entre les positions encore divergentes entre certains pays. J'ai confiance en sa sagesse et son expérience, il saura sans aucun doute vous aider à trouver la voie du consensus.

Avant de lui laisser la parole, je tiens à souligner, et à me réjouir, de l'immense travail accompli depuis votre première session.

Vous avez en effet répondu massivement à ma lettre du 15 juillet dernier où, dans la foulée du débat constructif qui avait eu lieu lors de la première réunion intergouvernementale, je sollicitais vos commentaires et amendements à l'avant-projet élaboré par les experts indépendants : le Secrétariat a reçu plus de 100 réponses de 89 Etats, 15 ONG et 3 OIG. Cet apport précieux a permis la constitution d'un volumineux dossier préparé par le Secrétariat et qui vous a été distribué.

Plusieurs d'entre vous ont ensuite participé aux travaux patients et difficiles du Comité de rédaction qui s'est réuni en décembre 2004 pour tenter de synthétiser vos propositions. Et enfin, la seconde session de votre réunion intergouvernementale a été honorée par la présence de 540 experts gouvernementaux.

Elle a été l'occasion de révéler à la fois les convergences d'opinions sur la portée de la convention (je pense par exemple au chapitre sur la coopération internationale) et des divergences sur lesquelles il convient aujourd'hui de revenir afin de pouvoir progresser dans un esprit constructif : le consensus toujours souhaitable s'avère indispensable lorsque la culture, ce bien si précieux de l'humanité, est en jeu. C'est un enjeu majeur lorsqu'il s'agit de défendre sa riche diversité, une diversité qui, loin de nous opposer, doit nous unir et nous fortifier.

Il y a quelques jours, le 21 mai, nous célébrons la « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement », journée proclamée en 2002 par l'Assemblée générale des Nations Unies, suite à l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Dans mon message, j'ai insisté sur le caractère fondateur de cette journée et sur l'immense potentiel de la diversité culturelle pour tisser de nouveaux liens et créer une nouvelle solidarité fondée sur ce qui nous unit le plus profondément.

A cette occasion, tous les Etats membres de l'UNESCO, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que la société civile ont été invités à témoigner et agir pour sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la diversité culturelle.

Comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, l'UNESCO, seule Organisation du système des Nations Unies ayant mandat dans le domaine culturel, dispose d'ores et déjà d'un large éventail d'instruments normatifs participant, chacun selon une approche spécifique, à la préservation de la diversité culturelle : je pense en particulier au patrimoine tangible avec la Convention de 1972, et au patrimoine immatériel avec celle de 2003. Pour parfaire et compléter ce dispositif, et répondre aux défis posés par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

adoptée, dois-je le rappeler, par acclamation lors de la 31^e session de la Conférence générale, il fallait de toute évidence traiter d'une question qui n'était pas encore couverte par les instruments existants, et pourtant cruciale au regard de la diversité culturelle : celle des contenus culturels et des expressions artistiques.

C'est chose faite aujourd'hui. C'est pourquoi je souhaite mettre l'accent sur le caractère particulier, exceptionnel et décisif, de cette troisième session : c'est au cours des dix jours qui viennent que l'avant-projet de Convention devra être finalisé, qui porte donc en lui non seulement sa propre finalité, mais une responsabilité plus grande encore, celle de parachever un dispositif beaucoup plus large, qui touche à la diversité culturelle dans son ensemble.

Je souhaite donc que cette réunion reflète la mesure de votre engagement, un engagement ouvert, généreux et conscient des enjeux posés à la diversité culturelle. Je ne doute pas que vous répondrez, comme vous l'avez fait depuis le début de ce processus, présents à cet appel. Un appel lancé non seulement par le monde contemporain, mais aussi par les générations futures à qui nous avons le devoir de léguer un monde aussi riche et diversifié que celui dont nous avons hérité de nos parents.

Je vous remercie.